



Risque juridique suite à une bagarre (nez cassé)

Par **zazou51**, le **07/01/2011** à **11:04**

Bonjour, Suite à une altercation entre ma femme et un autre couple en bas de notre domicile. ma femme, apeurée m'a téléphoné pour lui venir en aide. Quand je suis descendu, j'ai vu un homme lui crier dessus avec insultes et menaces je lui ai donc crié d'arrêter puis il s'est approché de moi l'air menaçant je l'ai donc poussé une première fois en l'avertissant mais il est revenu à la charge très près de moi, je me suis donc senti menacé et je lui ai asséné un coup de tête ce qui l'a fait saigner du nez. Ma question est de savoir ce que je risque désormais puisque les policiers sont venus chez moi et m'ont dit que je recevrai une convocation au commissariat. Dois-je prendre un avocat dès maintenant ? Merci de votre réponse

Par **billet**, le **07/01/2011** à **11:51**

Bonjour, tout dépendra de l'ITT de la victime. Inférieure à 8 jours : contravention Supérieure à 8 jours : délit Cordialement

Par **zazou51**, le **07/01/2011** à **11:52**

Bonjour, Merci de votre réponse. Pensez-vous que je dois prendre un avocat dès maintenant ?

Par **billet**, le **07/01/2011** à **11:55**

Dans l'immédiat, et même si vous êtes placé en garde à vue (dans le cas d'un délit), l'avocat n'aura pas accès à la procédure.
Attendez de voir l'infraction susceptible d'être relevée à votre rencontre (contravention ou délit) et vous aviserez après.